

# **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

## **du Jeudi 11 avril 2019**

### **\* Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du lotissement de l'année 2018**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Compte de Gestion et le Compte Administratif du Lotissement de l'année 2018. A la section de Fonctionnement et à la section d'Investissement, aucune dépense et aucune recette n'ont été enregistré en 2018.

A la section de Fonctionnement, compte tenu de l'excédent antérieur de l'année 2017 de 37 234,80 €, le résultat de clôture de la section de Fonctionnement de l'année 2018 est un excédent de 37 234,80 €.

A la section d'investissement, compte tenu du déficit antérieur de l'année 2017 de - 7 566,07 €, le résultat de clôture de la section d'Investissement de l'exercice 2017 est un déficit de 7 566,07 €.

### **\* Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'Assainissement de l'année 2018**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'Assainissement de l'année 2018.

A la section de Fonctionnement, les dépenses s'élèvent à la somme de 31 946,67 € et les recettes à 26 083,09 €. Compte tenu de l'excédent antérieur de l'année 2017 de + 6 698,35 €, le résultat de clôture 2018 de la section de Fonctionnement est un excédent de + 834,77 €.

A la section d'Investissement, les dépenses s'élèvent à la somme de 33 015,59 € et les recettes à 16 912,27 €. Compte tenu de l'excédent antérieur de l'année 2017 de + 10 492,19 €, le résultat de clôture de la section d'Investissement de l'exercice 2018 est un déficit de - 5 611,13 €.

### **\* Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de la Commune de l'année 2018**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la Commune de l'année 2018.

A la section de Fonctionnement, les dépenses s'élèvent à la somme de 207 642,59 € et les recettes à 282 608,99 €. Le résultat de l'année 2018 est un excédent de + 74 966,40 €. Le Conseil Municipal a décidé d'affecter cet excédent de Fonctionnement de 74 966,40 € en totalité à la section d'Investissement du Budget communal de l'année 2019.

A la section d'Investissement, les dépenses s'élèvent à la somme de 544 665,64 € et les recettes à 401 625,91 €. Le résultat de l'année 2018 est un déficit de - 143 039,73 € en section d'Investissement. Ce déficit est dû au fait que les subventions accordées pour les travaux réalisés en 2018 (aménagement du Bourg et Terrain multisports) n'ont pas encore été perçues. Le montant des subventions à percevoir en 2019 pour les travaux de l'année 2017/2018 s'élèvent à la somme totale de 173 391 euros. Compte tenu du déficit antérieur de l'année 2017 de - 145 061,05 €, le résultat de clôture d'Investissement de l'exercice 2018 est un déficit de - 288 100,78 €.

### **\* Vote du Budget du Lotissement de l'année 2019**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget du Lotissement pour l'année 2019.

A la section de Fonctionnement, les dépenses s'élèvent à la somme de 20 000,00 € et les recettes à 29 668,73 €.

A la section d'Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 7 566,07 €.

Etant donné le résultat excédentaire du Budget Lotissement, le Conseil Municipal a décidé de reverser du Budget Lotissement vers le Budget Commune la somme de 20 000 euros.

### **\* Vote du Budget de l'Assainissement de l'année 2019**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget de l'Assainissement pour l'année 2019.

A la section de Fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 41 996,96 €.

A la section d'Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 30 193,89 €.

### **\* Vote du Budget de la Commune de l'année 2019**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget de la Commune pour l'année 2019, proposé par Mr BERTHO Laurent, Maire.

A la section de Fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 298 540,00 €.

A la section d'Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 509 281,00 €.

Les principaux investissements en 2019 seront les suivants :

- Travaux de voirie pour un montant de 100 000 euros
- Travaux d'accessibilité des sanitaires publics dans le Bourg pour la somme de 14 000 euros
- Travaux de réfection du clocher de la Chapelle Saint-Yves pour un montant de 3 740 euros (financés en grande partie par un don de l'Association du Pardon de Saint-Gilles)

- Acquisition de terrains pour la somme de 7 500 euros
- Acquisition d'un nouveau véhicule pour la somme de 6 000 euros
- Achat de bancs pour un montant de 1 000 euros
- Achat de nouveaux panneaux « Villes et villages fleuris » pour la somme de 1 000 euros
- Achat de charriots pour les tables pour la somme de 1 000 euros
- Acquisitions d'une basse-cour et achats d'oies pour un montant de 1 000 euros (pour équiper le site d'éco-pâturage).

#### **\* Vote des taux d'imposition de l'année 2019**

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition en 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation	=	9,90 %
- Taxe foncière sur le bâti	=	15,58 %
- Taxe foncière sur le non bâti	=	42,89 %

#### **\* Subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal décide le versement au Budget du C.C.A.S. 2019 d'une subvention de 1 396,50 euros, pour équilibrer le budget du CCAS de l'année 2019 à la somme de 2 100 € en dépenses et en recettes.

#### **\* Demande de participation de la Commune de Saint-Mayeux pour les frais de fonctionnement de leur école pour l'année scolaire 2018 / 2019**

La Commune de SAINT-MAYEUX a demandé une participation financière pour les frais de fonctionnement de leur école, pour l'année scolaire 2018-2019. Pendant cette année scolaire, cinq enfants de la commune étaient scolarisés dans l'école de Saint-Mayeux.

Le Conseil Municipal a décidé de verser à l'école de Saint-Mayeux une participation d'un montant de 519 euros par élève, soit une participation totale, pour l'année scolaire 2018-2019, d'un montant de 2 595 euros.

#### **\* Demande de subvention de l'Association Ronde des Vallées**

L'association « Ronde des Vallées » a sollicité de chaque Commune traversée par l'épreuve cycliste le 18 août 2019 une aide financière d'un montant de 100 euros.

L'épreuve cycliste passant à Saint-Gilles-Vieux-Marché le samedi 18 août 2019, le Conseil Municipal a décidé de verser à l'Association « La Ronde des Vallées » une subvention d'un montant de 50 euros.

#### **\* Photocopieur de la Mairie**

Loudéac Bureautique nous a informés des modifications du contrat de maintenance du photocopieur de la Mairie, arrivé à expiration. Le photocopieur a été acheté en octobre 2011 pour un montant de 2 762,76 € TTC.

A compter du 01.01.2018, le contrat de maintenance passe en réduit, c'est-à-dire un contrat jusqu'au 01/01/2019 dans lequel les pièces détachées et les tambours seront à la charge de la Commune. La main d'œuvre, les déplacements et les cartouches d'encre restent à la charge de Loudéac Bureautique.

Trois devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal a décidé de revoir ces devis lors de la prochaine réunion, des compléments d'informations étant nécessaires.

#### **\* Inventaire des zones humides**

Le Conseil Municipal avait déjà validé l'inventaire des zones humides de la commune. Cet inventaire a été repris dans le PLUI de la CIDERAL approuvé le 5 septembre 2017 et qui s'applique depuis le 23 novembre 2017.

Cependant, lors de l'enquête publique, des remarques ont été émises afin d'apporter des modifications, réaliser des levées de doute (suppression de zones humides identifiées, ajout ou vérification de certaines délimitations).

Afin de prendre en compte les remarques émises, notamment par le SAGE Blavet, LCBC, pour la révision de son PLUI, a choisi le bureau d'étude EQS pour effectuer ces levées de doute.

Le travail a permis d'affiner le premier recensement, dont la carte a été présentée au Conseil Municipal.

Une nouvelle délibération annulant et remplaçant la précédente doit donc être prise par le Conseil Municipal pour acter ces modifications de l'inventaire des zones humides.

Le Conseil Municipal a validé l'inventaire de zones humides modifié et complété.

#### **\* Bureau de vote**

Le Conseil Municipal a établi le bureau de vote pour les Elections Européennes qui auront lieu le Dimanche 26 mai 2019.